

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 2 b) de l'ordre du jour

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

*Cinquante-cinquième session, siège de la FAO*

*Rome (Italie), 9 – 11 février 2005*

### SUITE DONNÉE À L'ÉVALUATION CONJOINTE FAO/OMS DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS RELATIVES AUX NORMES ALIMENTAIRES

#### Situation générale

1. À sa vingt-sixième session (juillet 2003), la Commission du Codex Alimentarius avait examiné des propositions spécifiques qui découlaient de l'Évaluation conjointe FAO/OMS du Codex Alimentarius et d'autres activités de la FAO et de l'OMS relatives aux normes alimentaires<sup>1</sup>. La suite donnée aux propositions approuvées par la Commission à sa vingt-sixième session et à d'autres décisions de la Commission relatives à l'Évaluation conjointe FAO/OMS est résumée dans les tableaux 1 et 2.

2. Le Comité exécutif est invité à prendre acte des progrès accomplis et à donner les orientations qu'il jugera nécessaires pour assurer la mise en œuvre diligente des propositions/décisions.

#### Examen des mandats des Comités et Groupes spéciaux du Codex

3. Cette question est traitée au titre du point 6 c) de l'ordre du jour (voir document CX/EXEC 05/55/2 Partie III).

#### Examen des Comités régionaux de coordination

4. Conformément à la décision prise par la Commission à sa vingt-sixième session, le Secrétariat a soumis les propositions relatives à l'examen des Comités régionaux de coordination à la Commission à sa vingt-septième session pour examen. La Commission est convenue qu'une lettre circulaire serait adressée à tous les membres du Codex afin d'inviter les gouvernements à communiquer des observations sur les points suivants<sup>2</sup>:

<sup>1</sup> ALINORM 03/26/11 et Add. 1-6; ALINORM 03/41 par. 149-183

<sup>2</sup> ALINORM 04/27, par.135.

- Rôle des Comités régionaux de coordination dans la poursuite des objectifs de la Commission du Codex Alimentarius;
- Composition des Comités régionaux de coordination, notamment leur couverture géographique actuelle;
- Mandat des Comités régionaux de coordination tel qu'établi dans le Manuel de procédure, y compris la question de l'élaboration de normes régionales;
- Efficacité des Comités régionaux de coordination du point de vue de la participation des pays, du lieu choisi pour la tenue de leurs sessions et de l'intervalle entre leurs sessions (qui est actuellement de deux ans);
- Rôles respectifs du coordonnateur régional en tant que Président de droit du Comité régional de coordination et du ou des membre(s) du Comité exécutif élu(s) sur une base géographique, notamment dans le cadre du Comité exécutif;
- Autres questions.

5. Les Comités de coordination sont en train d'examiner cette question à la lumière des observations communiquées par les gouvernements de leurs régions respectives. Les vues et recommandations exprimées par les Comités de coordination seront communiquées à la Commission à sa vingt-huitième session pour examen.

**TABLEAU 1: SUITE DONNEE AUX PROPOSITIONS APPROUVEES PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS A SA VINGT-SIXIEME SESSION**

<b>Proposition N°</b>	<b>Titre</b>	<b>Suite à donner</b>
1	Sessions annuelles de la Commission	Déjà appliquée.
2	Suite donnée à l'Évaluation - Suivi des progrès accomplis	En cours au niveau du Comité exécutif (CX/EXEC 05/55/2 Partie II).
3	Priorités	Aucune
4	Niveaux de protection acceptables	Aucune
5	Examen du mandat des Comités et Groupes spéciaux du Codex	En cours (CX/EXEC 05/55/2 Partie III).
6	Examen des Comités régionaux de coordination	En cours; La Commission examinera à sa vingt-huitième session les vues et recommandations des Comités de coordination.
7	Fonctions stratégiques et administratives du Comité exécutif	À sa dix-neuvième session, le CCGP a proposé un amendement au Manuel de procédure; À sa vingt-septième session, la Commission a modifié les procédures d'élaboration; à sa vingt-huitième session, elle devrait examiner l'amendement au Règlement intérieur; Le Comité exécutif devrait commencer à exercer ces fonctions.
8	Fonctions du Comité exécutif relatives au budget, à la planification et à la programmation	À sa dix-neuvième session, le CCGP a proposé un amendement au Règlement intérieur; À sa vingt-huitième session, la Commission devrait examiner l'amendement proposé; Le Comité exécutif devrait commencer à exercer ces fonctions.
9	Maintien du Comité exécutif en tant qu'organe stratégique chargé de la gestion des normes	À sa dix-neuvième session, le CCGP a proposé de modifier le Manuel de procédure; À sa vingt-septième session, la Commission a modifié les procédures d'élaboration; À sa vingt-huitième session, elle devrait examiner l'amendement au Règlement intérieur; Le Comité exécutif devrait commencer à exercer ces fonctions.
10	Suppression des fonctions supplémentaires du Comité exécutif	À sa dix-neuvième session, le CCGP a proposé un amendement au Manuel de procédure; À sa vingt-septième session, la Commission a modifié les procédures d'élaboration; à sa vingt-huitième session, elle devrait examiner l'amendement au Règlement intérieur.
11	Composition du Comité exécutif	À sa dix-neuvième session, le CCGP a proposé un amendement au Manuel de procédure; À sa vingt-huitième session, la Commission devrait examiner l'amendement proposé.
12	Participation d'observateurs au Comité exécutif	À sa vingt et unième session, le CCGP a examiné cette question; la Commission et le Secrétariat du Codex devraient poursuivre l'examen de cette question.
13	Planification stratégique	En cours au niveau du Comité exécutif.

14	Examen critique des propositions de nouveaux travaux	À sa vingt-septième session, la Commission a modifié les procédures d'élaboration; À sa cinquante-sixième session, le Comité exécutif devrait commencer à exercer ces fonctions.
15	Suivi de l'élaboration des normes	À sa vingt-septième session, la Commission a modifié les procédures d'élaboration; À sa cinquante-cinquième session, le Comité exécutif devrait commencer à exercer ces fonctions.
16	Responsabilités en matière de gestion des normes	Aucune.
17	Prise de décisions dans des délais prescrits	Le Comité exécutif devrait commencer à exercer ces fonctions dans le cadre de l'examen critique et du suivi des progrès accomplis.
18	Procédures simplifiées pour l'élaboration des normes	Aucune.
19	Utilisation de facilitateurs	À sa vingt et unième session, le CCGP a examiné cette question; à sa vingt-huitième session, la Commission devrait poursuivre cet examen.
20	Création de groupes de travail électroniques	À sa vingt et unième session, le CCGP a finalisé un projet de directives; à sa vingt-huitième session, la Commission devrait examiner la proposition.
21	Création de groupes de travail traditionnels	À sa vingt et unième session, le CCGP a finalisé un projet de directives; à sa vingt-huitième session, la Commission devrait examiner la proposition.
22	Adoption de normes	Aucune.
23	Responsabilités concernant l'examen des procédures	Aucune (le CCGP a été désigné organe responsable).
24	Amendement au mandat du Codex	Aucune.
25	Révision des règles et procédures régissant les activités du Comité exécutif	Voir propositions n° 7, 8, 9, 10 et 11 ci-dessus.
26	Révision ultérieure des règles et procédures régissant les activités du Comité exécutif	Voir proposition n° 12 ci-dessus.
27	Droit de s'adresser au Président	À sa vingt et unième session, le CCGP a proposé un amendement au Règlement intérieur; À sa vingt-huitième session, la Commission devrait examiner l'amendement proposé.
28	Organisations ayant statut d'observateur	À sa vingt et unième session, le CCGP a proposé un amendement au Manuel de procédure; À sa vingt-huitième session, la Commission devrait examiner l'amendement proposé.
29	Présidents des Comités et des Groupes spéciaux du Codex	Appliquée (critères adoptés par la Commission à sa vingt-septième session).

30	Révision de l'Article XI.4	À sa dix-neuvième session, le CCGP a proposé un amendement au Manuel de procédure; À sa vingt-huitième session, la Commission devrait examiner l'amendement proposé.
31	Distinction claire entre les avis donnés aux gouvernements hôtes et ceux donnés sur la conduite des réunions	Appliquée (directives révisées adoptées par la Commission à sa vingt-septième session).
32	Coprésidence	À sa vingt et unième session, le CCGP a examiné cette question; à sa vingt-huitième session, la Commission devrait y donner suite.
33	Critères de sélection des présidents	Voir proposition No 29 ci-dessus.
34	Définition du consensus	Aucune mesure requise dans l'immédiat (la Commission est convenue de maintenir le <i>statu quo</i> ); à sa vingt et unième session, le CCGP est convenu de ne pas entreprendre de nouveaux travaux relatifs à la définition du "consensus" à ce stade <sup>3</sup> .
35	Conduite des réunions: Rapports	Travaux confiés au CCGP.
36	Conduite des réunions: Groupements de pays	Travaux confiés au CCGP.
37	Relations avec l'OIE	En cours; à sa vingt et unième session, le CCGP a mis au point un projet de directives sur la coopération avec les OIG; voir aussi CX/EXEC 05/55/7.
38	Critères pour l'établissement d'un ordre de priorité dans les travaux	À sa vingt et unième session, le CCGP a proposé un amendement au Manuel de procédure; À sa vingt-huitième session, la Commission devrait examiner l'amendement proposé.

**TABLEAU 2: AUTRES DECISIONS PRISES PAR LA COMMISSION A SA VINGT-SIXIEME SESSION (À PROPOS DE L'EVALUATION CONJOINTE FAO/OMS) CONCERNANT LA PROCEDURE UNIQUE POUR L'ELABORATION DES NORMES ET TEXTES APPARENTES DU CODEX<sup>4</sup>**

N°	Titre	Suite à donner
1	Procédure ultérieure concernant la publication et l'acceptation des normes Codex	À sa vingt et unième session, le CCGP est convenu de supprimer la procédure d'acceptation; à sa vingt-deuxième session, le CCGP devrait examiner la question des amendements nécessaires.
2	Guide pour l'examen des normes à l'étape 8	Travaux confiés au CCGP.
3	Guide relatif à la procédure de révision et d'amendement des normes Codex	Travaux confiés au CCGP.
4	Dispositions relatives à la modification des normes Codex élaborées par des Comités du Codex ajournés <i>sine die</i> .	Travaux confiés au CCGP.

<sup>3</sup> ALINORM 05/28/33, par. 9 et 10.

<sup>4</sup> ALINORM 03/26/11 Add.4, par. 31; ALINORM 03/41 par. 178.